

DÉPARTEMENT DE L'EURE, COMMUNE DE

# PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX



Première révision allégée du plan local d'urbanisme

## DOSSIER

PLU approuvé le 20 février 2020

1ère révision allégée du PLU prescrite le 13 septembre 2022

**1ère révision allégée du PLU arrêtée le 24 septembre 2025**

1ère révision allégée du PLU approuvée le

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du approuvant la 1ère révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Pressagny-l'Orgueilleux

Le maire,  
Pascal Mainguy

### Composition du dossier :

- 0 - Délibérations du conseil municipal et arrêtés du maire
- 1a - Notice de présentation
- 1b - Évaluation environnementale
- 3 - Orientations d'aménagement et de programmation
- 4.1 - Règlement écrit
- 4.2 et 4.3 - Plans de zonage
- 7 - Avis des personnes publiques associées et consultées et de l'autorité environnementale
- 8 - Drogation au principe d'urbanisation limitée

Date : **24 juillet 2025**

Phase : **Enquête publique**

N° de pièce : ■

4bis, rue Saint-Barthélémy  
28000 Chartres  
02 37 91 08 08  
contact@b-oya.fr

